

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

S²LO



Concession de service
d'assainissement collectif

RAPPORT DU PRESIDENT

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

I.	<u>Introduction</u>	<u>p. 4</u>
II.	<u>Présentation des offres finales</u>	<u>p. 11</u>
III.	<u>Suggestions d'aménagements rédactionnels</u>	<u>p. 33</u>
IV.	<u>Choix de l'offre et motifs du choix</u>	<u>p. 40</u>
V.	<u>Economie générale du contrat</u>	<u>p. 43</u>
VI.	<u>Annexe</u>	<u>p. 45</u>

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Le présent rapport est établi en application des articles L.1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). Il a pour objet de :

- rappeler le déroulement de la procédure de mise en concurrence ;*
- présenter les motifs du choix du Concessionnaire ;*
- exposer l'économie générale du contrat de Concession de Service Public.*

I- INTRODUCTION

INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET PRESENTATION DU SERVICE

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux dispose de la compétence assainissement et l'exerce sur l'ensemble des communes de son périmètre. L'exploitation du service est actuellement assurée en régie sur une partie du territoire et par deux opérateurs privés sur une autre partie du territoire par le biais de 3 contrats de concession de service public dont l'échéance est pour la plupart fixée au 30 juin 2026 :

- 1 contrat pour les communes du système d'assainissement de Saltgourde et la partie traitement de Trélissac jusqu'au 30 juin 2026 ;
- 1 contrat pour la partie collecte de Trélissac jusqu'au 31 décembre 2030 ;
- 1 contrat pour les communes du système d'assainissement de Boulazac Landry jusqu'au 30 juin 2026.

Suite à la réalisation d'une étude comparative des modes de gestion, la CAGP a décidé de recourir à compter du 1^{er} juillet 2026, à une concession du service public d'assainissement collectif sur son territoire urbain et de conserver l'exploitation en régie sur le périmètre périurbain.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a approuvé par délibération de son Conseil Communautaire en date du 19/12/2024, le principe du recours à la concession de service public pour **l'exploitation du service public d'assainissement collectif pour les communes de Trélissac, Boulazac, Bassillac et Auberoche, Saint-Laurent sur Manoire, Atur, Périgueux, Champcevinel, Chancelade, Marsac sur l'Isle, Coulounieix-Chamiers, Coursac et Notre-Dame de Sanilhac, Antonne-et-Trigonant et Escoire** pour une durée de 11 ans et demi.

INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET PRESENTATION DU SERVICE

Caractéristiques techniques (année 2024) :

Nombre d'abonnements en 2024 : 29 575 abonnés hors Trélissac collecte (33 242 abonnés avec Trélissac collecte)

Volumes facturés en 2024 : 2 663 227 m³ hors Trélissac collecte (2 948 435 m³ avec Trélissac collecte)

Les installations mises à disposition à la date de la signature du présent contrat sont :

- 4 stations d'épuration : STEP de Périgueux - Saltgourde, STEP de Trélissac, STEP de Boulazac Landry et STEP de Razac ;
- 1 station d'épuration en cours de suppression et remplacée à terme par un poste de relevage ;
- 114 postes de relevage ;
- 485 kml de réseau de collecte dont 363 kml de réseau EU et 122 kml de réseau unitaire ;
- 92 déversoirs d'orage ou trop-pleins ;
- 1 bassin de stockage des eaux unitaires dit "bassin des Tonneliers".

Ce périmètre va évoluer au 01/01/2031 avec l'intégration de nouveaux ouvrages :

- 12 postes de relevage ;
- 60 kml de réseau de collecte dont 52 kml de réseau EU et 8 kml de réseau unitaire ;
- 2 trop-pleins de PR.

INTRODUCTION

1.2 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU FUTUR CONTRAT

Type de contrat :

- Le contrat est une concession de service public
- Le concessionnaire gère le service à ses risques et périls

Objet de la convention

- Gestion du service public d'assainissement collectif sur une partie des communes du Grand Périgueux Communauté d'Agglomération, appelé « périmètre d'exploitation » comprenant au 01/07/2026 les réseaux de collecte des communes de Boulazac, Bassillac, Saint-Laurent-sur-Manoire, Atur, Périgueux, Champcevinel, Chancelade, Marsac sur l'Isle, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Notre-Dame de Sanilhac, Razac sur l'Isle, Antonne-et-Trigonant et Escoire et les services des réseaux structurants et de traitement des stations de Razac sur l'Isle, Boulazac (Landry), Périgueux (Saltgourde) et Trélissac. Ce périmètre sera modifié au 01/01/2031 pour intégrer la commune de Trélissac pour la partie réseaux de collecte.

Les missions principales du concessionnaire seront notamment :

- le droit exclusif pour le Concessionnaire d'assurer le service public d'assainissement collectif tel que défini dans le contrat à l'intérieur du périmètre défini au contrat ;
- l'obligation pour le Concessionnaire, pendant la durée du contrat, d'exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance ;
- l'obligation pour le Concessionnaire de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service ;
- l'obligation d'assurer les relations avec les usagers, dans les conditions définies contractuellement.

Durée : A compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée de 11,5 ans.

INTRODUCTION

1.3 DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a approuvé par délibération de son Conseil Communautaire en date du 19/12/2024, le principe du recours à la concession de service public pour **l'exploitation du service public d'assainissement collectif pour les communes de Trélissac, Boulazac, Bassillac et Auberoche, Saint-Laurent sur Manoire, Atur, Périgueux, Champcevinel, Chancelade, Marsac sur l'Isle, Coulounieix-Chamiers, Coursac et Notre-Dame de Sanilhac, Antonne-et-Trigonant et Escoire** pour une durée de 11 ans et demi.

La publicité a été réalisée au JOUE (en date du 06/06/2025), BOAMP (en date du 06/06/2025) et le Moniteur (en date du 13/05/2025).

Conformément au règlement de consultation, il a été procédé à une visite des installations du service le 25 juin 2025 en présence de l'Autorité Concédante, qui a permis aux candidats de prendre connaissance des ouvrages à exploiter.

Les candidats étaient invités à remettre en même temps (dans le cadre d'une procédure de type « ouverte ») leur candidature et leurs offres le 1^{er} septembre 2025 avant 12h00. À la suite des demandes de renseignements complémentaires formulées par certains opérateurs économiques, l'acheteur a décidé de reporter la date limite de remise des candidatures et des offres au **15 septembre 2025 à 12h00**, en lieu et place du 1^{er} septembre 2025 à 12h00 initialement prévu.

Après ouverture des candidatures, la Commission de Délégation de Service Public a procédé à leur **analyse le 18 septembre à 8h30**.

Après ouverture des offres, la Commission de Délégation de Service Public a procédé à leur **analyse le 9 octobre à 9h00**.

Conformément à son rôle, la Commission de Délégation de Service Public a porté un avis sur les offres et a invité Monsieur le Président à négocier avec les candidats ayant remis une offre. L'avis de la commission a été porté en considération des critères d'appréciation énumérés ci-après.

Au regard de l'avis de la commission et du contenu des offres présentées Monsieur le Président a décidé d'engager des négociations avec les trois candidats.

La phase de négociation a donné lieu à des échanges de courriers et réunion de négociation.

INTRODUCTION

1.4 RAPPEL DES CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

L'analyse des offres est effectuée sur la base des objectifs assignés aux candidats au regard des critères de jugement des offres énoncés à l'article 8 du règlement de la consultation, hiérarchisés par ordre décroissant d'importance, comme suit :

➔ Valeur technique de l'offre appréciée sur les points suivants :

- Optimisation des performances et mise en œuvre du diagnostic permanent ;
- Politique d'entretien, de maintenance et de renouvellement ;
- Garanties offertes en matière de continuité du service public, au vu des moyens humains et techniques mis à disposition du service ;
- Modalités de communication et d'information de la Collectivité proposées par le Concessionnaire ;
- Prise en compte du développement durable et des enjeux environnementaux et sociaux du service.

➔ Valeur économique de l'offre appréciée sur les points suivants :

- Cohérence / adéquation du compte d'exploitation prévisionnel (et des documents complémentaires demandés dans le cadre de la proposition financière) avec le niveau des prestations proposées dans le mémoire technique ;
- Coût du service pour l'usager et pour la Collectivité : tarifs proposés, bordereau de prix, formule de révision contractuelle ;
- Montant des renouvellements, du fonds de travaux et des investissements portés par le Concessionnaire.

INTRODUCTION

1.4 RAPPEL DES CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

A+

A

B+

B

C+

C

D+

D

Très satisfaisant :

- Description détaillée et pertinente des moyens humains et matériels et des procédures d'exploitation
- Pertinence et forte technicité perçue des choix d'exploitation proposés
- Force de proposition et capacité d'innovation
- Excellente cohérence perçue entre les engagements pris et les moyens définis

Satisfaisant :

- Description détaillée et pertinente des moyens humains et matériels et des procédures d'exploitation
- Pertinence et bon niveau de technicité perçue des choix d'exploitation proposés
- Bon niveau de cohérence perçue entre les Engagements pris et les moyens définis

Acceptable :

- Thème traité mais les moyens et/ou procédures sont peu ou moyennement détaillés.
- Contenu technique et choix d'exploitation standards.

Insuffisant :

- Thème non traité ou simplement mentionné, sans aucune description des moyens ou procédures associées.
- Inadéquation des choix et contenu.

II- PRÉSENTATION DES OFFRES FINALES

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.1 SYNTHÈSE

- Les pages du présent chapitre présentent une synthèse et les évolutions des offres du candidat suite aux négociations par rapport aux offres initiales présentées dans le rapport d'analyse annexé au présent rapport.
- Au cours des négociations, il a notamment été précisé ou rappelé aux candidats les éléments suivants :
 - Les hypothèses à prendre pour les unités de logement ;
 - Les modalités de gestion du fonds précarité ;
 - Les modalités d'asservissement du SIG ;
 - Le respect du plafonnement de la part fixe à hauteur de 30 % ;
 - Le nombre de contrôles de conformité à considérer ;
 - La gestion de la mise en conformité des branchements borgnes ;
 - L'abandon des stations de mesure multi-paramètres et la suppression de l'article 18 associé.
- Ainsi les candidats ont remis chacun une offre après négociation.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.2 VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC



« Optimisation des performances et mise en œuvre du diagnostic permanent »

Suez (note finale : B) :

- **Offre initiale** : L'offre initiale du candidat était acceptable. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec le déploiement d'un outil permettant un suivi continu du réseau et le pilotage dynamique des effluents sans précisions apportées sur l'intégration de données météo d'un prévisionniste. Le fonds diagnostic permanent ne présente pas de programme de travaux mais seulement des travaux de sous-sectorisation des bassins de collecte. La gestion du fichier abonnés est de bonne qualité, appuyée par 2 indicateurs facilement mesurables. Les objectifs de complétion du SIG sont très ambitieux et la méthode clairement définie. Les engagements de mise en conformité des branchements sont ambitieux. Les délais de prise de rendez-vous pour le contrôle de conformité des branchements sont assez satisfaisants.
- **Offre finale** : Les négociations n'ont pas permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale mais ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat reste acceptable. Le fonds diagnostic permanent n'a pas été modifié. Les objectifs de gestion du fichier proposés sont assez ambitieux.

Agur (note finale : A+) :

- **Offre initiale** : L'offre initiale du candidat était satisfaisante. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec le déploiement d'un outil permettant un suivi continu du réseau et le pilotage dynamique des effluents avec abonnement auprès d'un spécialiste météo. Le fonds diagnostic permanent présente un programme de travaux très ambitieux. La gestion du fichier abonnés est de bonne qualité, appuyée par 1 indicateur dont les modalités de calcul doivent être précisées. Les objectifs de complétion du SIG sont très ambitieux et la méthode doit être davantage détaillée. Les engagements de mise en conformité des branchements sont ambitieux. Les délais de prise de rendez-vous pour le contrôle de conformité des branchements sont très satisfaisants.
- **Offre finale** : Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et d'apporter les précisions attendues. L'offre finale du candidat est très satisfaisante. Le fonds diagnostic permanent n'a pas été modifié. La gestion du fichier abonnés a été précisée et 6 indicateurs de complétion et de qualité avec des objectifs très ambitieux ont été proposés. La méthode de complétion du SIG a été précisée par le candidat.

Veolia (note finale : B+) :

- **Offre initiale** : L'offre initiale du candidat était satisfaisante. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec le déploiement d'un outil permettant un suivi continu du réseau. Le fonds diagnostic permanent présente un programme de travaux ambitieux. La gestion du fichier abonnés est de bonne qualité, appuyée par 5 indicateurs avec des objectifs assez ambitieux. Les objectifs de complétion du SIG sont ambitieux et la méthode clairement définie. Les engagements de mise en conformité des branchements sont peu ambitieux. Les délais de prise de rendez-vous pour le contrôle de conformité des branchements sont assez satisfaisants.
- **Offre finale** : Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et d'apporter les précisions attendues. L'offre finale du candidat est satisfaisante. Le fonds diagnostic permanent a été légèrement modifié : il reste ambitieux. Les engagements de mise en conformité des branchements ont été revus à la hausse : ils sont assez ambitieux.

SAUR (note finale : C) :

- **Offre initiale** : L'offre initiale du candidat était insuffisante. La mise en œuvre du diagnostic permanent doit être davantage détaillée. Le fonds diagnostic permanent ne présente pas de réel programme de travaux. La gestion du fichier abonnés doit être détaillée plus amplement. Les objectifs de complétion du SIG ainsi que la méthode doivent être précisés. Les engagements de mise en conformité des branchements sont assez ambitieux. Les délais de prise de rendez-vous pour le contrôle de conformité des branchements sont assez satisfaisants.
- **Offre finale** : Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et d'apporter la plupart des précisions attendues. L'offre finale du candidat est acceptable. La mise en œuvre du diagnostic permanent a été précisée : elle est claire et méthodique avec un recours à la modélisation hydraulique. Le fonds diagnostic permanent a été revu à la hausse et le programme de travaux proposé est ambitieux. Les objectifs de complétion du SIG ont été précisés (mais pas la méthode) : ils sont ambitieux. La gestion du fichier usager et les indicateurs (3) ont été détaillés plus amplement mais ces derniers restent non assortis d'objectifs.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.2 VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC



« Politique d'entretien, de maintenance et de renouvellement »

Suez (note finale : B) :

- **Offre initiale** : L'offre initiale du candidat était satisfaisante. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est assez élevé (1107 opérations), dont 23 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé et inspecté (ITV et tests à la fumée) est très important. La fréquence de curage des postes de refoulement est peu ambitieuse.
- **Offre finale** : Les négociations n'ont pas permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale mais ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat reste satisfaisante. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique a été revu légèrement à la baisse suite à la suppression des stations SIRENE ; il reste assez élevé (1095 opérations), dont 23 présentant des montants significatifs (>10 k€).

Agur (note finale : B+) :

- **Offre initiale** : L'offre initiale du candidat était satisfaisante. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est très élevé (2089 opérations), dont 45 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé et inspecté (ITV et tests à la fumée) est très important. La fréquence de curage des postes de refoulement est très ambitieuse.
- **Offre finale** : Les négociations n'ont pas permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale mais ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat reste satisfaisante. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique a été légèrement revu à la baisse suite à la suppression des stations SIRENE ; il reste très élevé (2071 opérations), dont 48 présentant des montants significatifs (>10 k€). Une opération spécifique pour le renouvellement des diffuseurs d'air avec potentiellement une vidange des bassins d'aération a été ajoutée par le candidat sur le STEP de Boulazac. La fréquence de curage a été revue à la baisse : le linéaire de réseau curé est cohérent mais peu ambitieux.

Veolia (note finale : C+) :

- **Offre initiale** : L'offre initiale du candidat était acceptable. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est assez élevé (1014 opérations), dont 15 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé est cohérent mais peu ambitieux. Le linéaire de réseau inspecté (ITV et tests à la fumée) est très important. La fréquence de curage des postes de refoulement est assez ambitieuse.
- **Offre finale** : Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat reste acceptable. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique a été revu à la baisse suite à la suppression des stations SIRENE ; il reste assez élevé (1000 opérations), dont 15 présentant des montants significatifs (>10 k€).

SAUR (note finale : B) :

- **Offre initiale** : L'offre initiale du candidat était acceptable. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est élevé (1424 opérations), dont 25 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé et inspecté (ITV et tests à la fumée) est cohérent mais peu ambitieux. La fréquence de curage des postes de refoulement est assez ambitieuse.
- **Offre finale** : Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat est satisfaisante. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique a été revue à la baisse suite à la suppression des stations SIRENE ; il reste élevé (1409 opérations), dont 25 présentant des montants significatifs (>10 k€).

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.2 VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC



« Garanties offertes en matière de continuité du service public, au vu des moyens humains et techniques mis à disposition du service »

Suez (note finale : B+) :

- L'offre initiale du candidat était satisfaisante. Le nombre d'ETP alloué est très important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est éprouvée avec plusieurs moyens mis en place à l'échelle du territoire et quelques moyens mis en place à l'échelle du contrat. Les modalités de mise en place et de gestion de la cybersécurité sont peu décrites. Les délais d'intervention proposés sont ambitieux. Les fonds solidarité sont bien dimensionnés.
- Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat reste satisfaisante. La mise en place de la serrurerie et de la cybersécurité, répondant à la directive NIS2, a été précisée. Le nombre d'ETP alloué a été revu à la baisse sans impact sur les engagements contractuels. Le fonds solidarité a été légèrement revu à la hausse.

Agur (note finale : A+) :

- L'offre initiale du candidat était très satisfaisante. Le nombre d'ETP alloué est important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est éprouvée avec de nombreux moyens mis en place à l'échelle du contrat (biens de retour). Les modalités de mise en place et de gestion de la cybersécurité sont peu décrites. Les délais d'intervention proposés sont ambitieux. Les fonds solidarité sont bien dimensionnés.
- Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat reste très satisfaisante. La mise en place de la serrurerie et de la cybersécurité, répondant à la directive NIS2, a été précisée. Le nombre d'ETP alloué a été revu à la hausse en cohérence avec le renforcement des engagements contractuels.

Veolia (note finale : A) :

- L'offre initiale du candidat était satisfaisante. Le nombre d'ETP alloué est important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est éprouvée avec plusieurs moyens mis en place à l'échelle du territoire. Les modalités de mise en place et de gestion de la cybersécurité sont peu décrites. Les délais d'intervention proposés sont ambitieux. Les fonds solidarité sont très bien dimensionnés.
- Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat est très satisfaisante. La mise en place de la serrurerie et de la cybersécurité, répondant à la directive NIS2, a été précisée. Le nombre d'ETP alloué a été revu à la hausse en cohérence avec le renforcement des engagements contractuels.

SAUR (note finale : C) :

- L'offre initiale du candidat était insuffisante. Le nombre d'ETP alloué est peu important, avec un volume d'agents dédiés au contrat relativement cohérent. L'offre présente très peu de détail sur la procédure et les moyens de gestion de crise. Les modalités de mise en place et de gestion de la cybersécurité sont peu décrites. Les délais d'intervention proposés sont ambitieux. Les fonds solidarité sont très bien dimensionnés.
- Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat est acceptable. La mise en place de la serrurerie et de la cybersécurité, répondant à la directive NIS2, a été précisée. Le nombre d'ETP alloué a été revu à la hausse en cohérence avec le renforcement des engagements contractuels ; il reste peu important.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.2 VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC



« Modalités de communication et d'information de la Collectivité proposées par le Concessionnaire »

Suez (note finale : A+) :

- L'offre initiale du candidat était très satisfaisante. Les rapports proposés ainsi que la méthode de co-construction des tableaux de bord doivent être détaillés davantage au regard des objectifs de la Collectivité. Le délai de reprise des panneaux signalétiques est très satisfaisant. La méthodologie déployée pour la gestion des ASD/CSD est claire. Les actions de communication et sensibilisation sont nombreuses.
- Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat reste très satisfaisante. Les axes de personnalisation des rapports, l'accompagnement de la collectivité dans ses travaux et les relations avec les concessionnaires eau potable ont été précisés.

Agur (note finale : A/A+) :

- L'offre initiale du candidat était très satisfaisante. Les rapports proposés ainsi que la méthode de co-construction des tableaux de bord doivent être détaillés davantage au regard des objectifs de la Collectivité. Le délai de reprise des panneaux signalétiques est satisfaisant. La méthodologie déployée pour la gestion des ASD/CSD est claire. Les actions de communication et sensibilisation sont peu nombreuses.
- Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat reste très satisfaisante. Les axes de personnalisation des rapports, l'accompagnement de la collectivité dans ses travaux et les relations avec les concessionnaires eau potable ont été précisés. Le délai de reprise des panneaux signalétiques a été optimisé : il est très satisfaisant. Les actions de communication et sensibilisation ont été renforcées : elles sont relativement nombreuses.

Veolia (note finale : A) :

- L'offre initiale du candidat était satisfaisante. Les rapports proposés ainsi que la méthode de co-construction des tableaux de bord doivent être détaillés davantage au regard des objectifs de la Collectivité. Le délai de reprise des panneaux signalétiques est assez satisfaisant. Il n'y a aucune information sur la méthodologie déployée pour la gestion des ASD/CSD. Les actions de communication et sensibilisation sont nombreuses.
- Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat est très satisfaisante. Les axes de personnalisation des rapports, l'accompagnement de la collectivité dans ses travaux et les relations avec les concessionnaires eau potable ont été précisés. La méthodologie déployée pour la gestion des ASD/CSD est claire.

SAUR (note finale : B) :

- L'offre initiale du candidat était acceptable. Les rapports proposés ainsi que la méthode de co-construction des tableaux de bord doivent être détaillés davantage au regard des objectifs de la Collectivité. Le délai de reprise des panneaux signalétiques est satisfaisant. Il n'y a aucune information sur la méthodologie déployée pour la gestion des ASD/CSD ou les actions de communication et sensibilisation.
- Les négociations ont permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale et ont apporté les précisions attendues. L'offre finale du candidat est satisfaisante. Les axes de personnalisation des rapports, l'accompagnement de la collectivité dans ses travaux et les relations avec les concessionnaires eau potable ont été précisés. La méthodologie déployée pour la gestion des ASD/CSD est claire. Les actions de communication et sensibilisation ont été détaillées : elles sont peu nombreuses.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.2 VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES

« Prise en compte du développement durable et des enjeux environnementaux et sociaux du service »

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC



Suez (note finale : A) :

- L'offre initiale du candidat était très satisfaisante. Les objectifs de réduction des consommations énergétiques sont assez ambitieux avec de nombreuses actions pour optimiser les consommations dont certaines sont à préciser. L'offre intègre également de nombreuses actions pour réduire les consommations d'eau potable et les réactifs. Le plan d'actions pour la lutte contre les nuisibles est robuste. Le suivi du milieu récepteur est important.
- Les négociations n'ont pas permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale mais ont apporté les précisions attendues (actions d'optimisation des consommations énergétiques, recours à de la sous-traitance locale). L'offre finale du candidat reste très satisfaisante.

Agur (note finale :B) :

- L'offre initiale du candidat était satisfaisante. Les objectifs de réduction des consommations énergétiques sont ambitieux avec quelques actions pour optimiser les consommations. L'offre intègre également de nombreuses actions pour réduire les consommations de réactifs et un diagnostic pour l'eau potable. Plusieurs mesures de lutte contre les nuisibles sont mises en œuvre, mais demeurent dépourvues d'un plan d'action structuré. Le suivi du milieu récepteur est peu important.
- Les négociations n'ont pas permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale mais ont apporté les précisions attendues (recours à de la sous-traitance locale).

Veolia (note finale : B) :

- L'offre initiale du candidat était satisfaisante. Les objectifs de réduction des consommations énergétiques sont ambitieux avec de nombreuses actions pour optimiser les consommations. L'offre intègre également de nombreuses actions pour réduire les consommations de réactifs mais pas celles d'eau potable. Plusieurs mesures de lutte contre les nuisibles sont mises en œuvre, mais demeurent dépourvues d'un plan d'action structuré. Le suivi du milieu récepteur est important.
- Les négociations ont légèrement dégradé la qualité de l'offre initiale. Les précisions attendues (recours à de la sous-traitance locale) ont également été apportées.

SAUR (note finale : B) :

- L'offre initiale du candidat était satisfaisante. Les objectifs de réduction des consommations énergétiques sont ambitieux avec quelques actions pour optimiser les consommations. L'offre intègre également de nombreuses actions pour réduire les consommations d'eau potable et de réactifs. Plusieurs mesures de lutte contre les nuisibles sont mises en œuvre, mais demeurent dépourvues d'un plan d'action structuré. Il n'y a pas de suivi spécifique du milieu récepteur.
- Les négociations n'ont pas permis d'améliorer la qualité de l'offre initiale mais ont apporté les précisions attendues (recours à de la sous-traitance locale).

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.3 SYNTHÈSE ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR TECHNIQUE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

S²LOW

ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

Classement sur le critère « valeur technique de l'offre » :

1.

Agur présente une offre très satisfaisante sur l'ensemble des critères. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec le déploiement d'un outil permettant un suivi continu du réseau et le pilotage dynamique des effluents avec abonnement auprès d'un spécialiste météo. Le fonds diagnostic permanent présente un programme de travaux visant à réduire les eaux claires parasites très ambitieux. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est très élevé (2071 opérations), dont 48 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau inspecté est important ; le linéaire de réseau curé est cohérent. Le nombre d'ETP alloué est important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est éprouvée avec de nombreux moyens mis en place à l'échelle du contrat (biens de retour). Les axes de personnalisation des rapports ont été développés.
2.

Suez présente une offre satisfaisante sur l'ensemble des critères. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec le déploiement d'un outil permettant un suivi continu du réseau et le pilotage dynamique des effluents sans précisions apportées sur l'intégration de données météo d'un prévisionniste. Le fonds diagnostic permanent ne présente pas de programme de travaux visant à réduire les eaux claires parasites mais seulement des travaux de sous-sectorisation des bassins de collecte. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est assez élevé (1095 opérations), dont 23 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé et inspecté est très important. Le nombre d'ETP alloué est important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est éprouvée avec plusieurs moyens mis en place à l'échelle du territoire et quelques moyens mis en place à l'échelle du contrat. Les axes de personnalisation des rapports ont été développés.
3.

Veolia présente une offre satisfaisante sur l'ensemble des critères. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec le déploiement d'un outil permettant un suivi continu du réseau. Le fonds diagnostic permanent présente un programme de travaux visant à réduire les eaux claires parasites ambitieux. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est assez élevé (1000 opérations), dont 15 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé est cohérent mais peu ambitieux. Le linéaire de réseau inspecté est très important. Le nombre d'ETP alloué est important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est éprouvée avec plusieurs moyens mis en place à l'échelle du territoire. Les axes de personnalisation des rapports ont été développés.
4.

SAUR présente une offre acceptable sur l'ensemble des critères. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec un recours à la modélisation hydraulique. Le fonds diagnostic permanent présente un programme de travaux visant à réduire les eaux claires parasites ambitieux. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est élevé (1409 opérations), dont 25 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé et inspecté est cohérent mais peu ambitieux. Le nombre d'ETP alloué est peu important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est supposée éprouvée avec le recours à moyens mis en place à l'échelle du territoire. Les axes de personnalisation des rapports ont été développés.

Thèmes	SUEZ	AGUR	VEOLIA	SAUR
Optimisation des performances et mise en œuvre du diagnostic permanent	B	A+	B+	C
Politique d'entretien, de maintenance et de renouvellement	B	B+	C+	B
Garanties offertes en matière de continuité du service public, au vu des moyens humains et techniques mis à disposition du service	B+	A+	A	C
Modalités de communication et d'information de la Collectivité proposées par le Concessionnaire	A+	A/A+	A	B
Prise en compte du développement durable et des enjeux environnementaux et sociaux du service	A	B	B	B
Appréciation globale sur la capacité à assurer une bonne exploitation, un bon niveau de qualité et la valeur technique de l'offre	B/B+	A/A+	B	C/C+

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

« Cohérence/Adéquation du compte d'exploitation prévisionnel avec le niveau des prestations proposées dans le mémoire technique – Les assiettes de facturation »

Suez :

- **Abonnés** : 30 402 en 2026, avec une évolution moyenne de +1 %/an jusqu'en 2033 puis +0,5 %/an.
- **Unités Logements** : hypothèses imposées lors des négociations. Les hypothèses prises dans l'offre initiale étaient relativement bien estimées par ce candidat.
- **Volumes assujettis** : 3 288 294 m³ en 2026 répartis de la façon suivante : 2 707 716 m³ assujettis au tarif général + 295 000 m³ assujettis au tarif Trémissac traitement puis au tarif général à compter du 01/01/2031 + 285 578 m³ pour les CSD de Veolia et Suez. Les volumes sont stables sur la durée du contrat.

Les hypothèses prises pour 2026 sont cohérentes avec la situation actuelle, avec une évolution des abonnés assez optimiste.

Agur :

- **Abonnés** : 31 047 en 2026, avec une évolution de 3,5% au cours de la 1^{ère} année du contrat en lien avec le travail sur le fichier usager et une évolution moyenne de +0,9%/an pour les DN15 et stable pour les autres DN.
- **Unités Logements** : hypothèses imposées lors des négociations. Ce candidat n'a pas intégré d'unités de logement dans son offre initiale.
- **Volumes assujettis** : 3 164 772 m³ en 2026 répartis de la façon suivante : 2 595 976 m³ assujettis au tarif général stable sur la durée du contrat + 300 893 m³ assujettis au tarif Trémissac traitement puis au tarif général à compter du 01/01/2031 + 267 903 m³ pour les CSD de Veolia et Suez. Les volumes tendent à augmenter de +0,2%/an.

Les hypothèses prises pour 2026 sont cohérentes avec la situation actuelle, avec une évolution des abonnés optimiste.

Veolia :

- **Abonnés** : 30 709 en 2026, avec une évolution moyenne de +0,8%/an.
- **Unités Logements** : hypothèses imposées lors des négociations. Les hypothèses prises dans l'offre de base étaient incohérentes.
- **Volumes assujettis** : 3 438 096 m³ en 2026 répartis de la façon suivante : 2 904 405 m³ assujettis au tarif général stable sur la durée du contrat + 311 890 m³ assujettis au tarif Trémissac traitement puis au tarif général à compter du 01/01/2031 + 221 801 m³ pour les CSD de Veolia et Suez. Les volumes tendent à diminuer de -0,35%/an.

Les hypothèses prises pour 2026 sont cohérentes avec la situation actuelle, avec une évolution des abonnés assez optimiste.

SAUR :

- **Abonnés** : 32 985 en 2026, avec une évolution moyenne de +0,85%/an pour les DN15 et stable pour les autres DN.
- **Unités Logements** : hypothèses imposées lors des négociations. Ce candidat n'a pas intégré d'unités de logement dans son offre initiale.
- **Volumes assujettis** : 3 456 948 m³ en 2026 répartis de la façon suivante : 3 308 115 m³ assujettis au tarif général avant 2031 + 297 665 m³ assujettis au tarif Trémissac traitement puis au tarif général à compter du 01/01/2031. Les volumes sont relativement stables d'une année à l'autre.

Les hypothèses prises pour 2026 sont cohérentes avec la situation actuelle, avec une évolution des abonnés optimiste.

Situation actuelle :

- **Abonnés** : 29 575 abonnés hors Trémissac collecte (33 242 abonnés avec Trémissac collecte)
- **Volumes assujettis** : 2 663 227 m³ hors Trémissac collecte (2 948 435 m³ avec Trémissac collecte).

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

« Cohérence / Adéquation du CEP – La cohérence des charges et recettes »

Recettes

Parts fixes et variables : les recettes de tous les candidats sont cohérentes avec les tarifs appliqués et les assiettes considérées.

Travaux à Titre Exclusif : les quatre candidats ont justifié le nombre de branchements neufs considérés et le tarif sur la base du BPU. L'hétérogénéité des hypothèses explique les écarts observés entre les montants de recettes prévisionnelles annuelles.

Produits accessoires : les quatre candidats ont intégré dans ce poste les recettes liées aux contrôles de conformité des branchements.

Réception et traitement des matières de vidange : les 4 candidats ont considéré la réception de matières externes. On constate que Suez a en plus pris en compte la réception d'effluents tiers avec un investissement pour permettre leur réception.

Charges

Exploitation hors TTE : Le personnel constitue le principal poste de charge (41 à 33 % des charges selon les candidats). Ce poste est similaire pour Veolia et Suez. Pour tous les candidats, les charges sont conformes aux ETP présentés et aux obligations de reprise du personnel.

Les charges de produits de traitements varient peu entre les 4 candidats et sont relativement cohérentes avec l'historique des consommations.

Les charges d'énergie présentent des disparités entre les 4 candidats mais sont cohérentes avec les objectifs d'optimisation énergétique.

Le poste « sous-traitance, matières et fournitures » est cohérent avec les engagements contractuels (curage, ITV, etc.). On note des variations importantes sur ce poste pour le candidat Agur.

TTE : Ces dernières sont cohérentes avec les hypothèses prises dans les recettes associées.

Directes et frais de structure : Les dotations diverses sont cohérentes avec le projet de contrat et le PPR.

On note quelques incohérences pour Veolia : la ligne « Abonnés en situation de pauvreté - précarité (FSL et fonds) » ne prend en compte que le fonds précarité et omet le FSL et ce candidat a intégré un montant de 2€/facture/an à la place de 2€/abonné/an comme prévu au contrat.

On note aussi une incohérence pour SAUR : la ligne « Abonnés en situation de pauvreté - précarité (FSL et fonds) » ne prend en compte que le fonds précarité et omet le FSL.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC



« Cohérence / Adéquation du CEP »

Suez (note finale : A) :

- Les hypothèses d'assiette sont cohérentes et ambitieuses, avec une évolution des abonnés marquée des abonnés entre 2026 et 2033 et une baisse des consommations conduisant à une stabilité des volumes. Les parts fixes coefficientées ont été imposées et sont uniformes pour l'ensemble des candidats. Les charges et les recettes sont cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les évolutions par rapport à l'offre initiale sont très lisibles, et le plafonnement du fonds diagnostic permanent apparaît cohérent avec le CEP (4 % pour un résultat moyen de 1,6 %).

Agur (note finale : B+) :

- Les hypothèses d'assiette sont cohérentes et ambitieuses, avec une évolution des abonnés marquée en début de contrat en lien avec le travail sur le fichier usager et une baisse des consommations entraînant une légère augmentation des volumes. Les parts fixes coefficientées ont été imposées et sont uniformes pour l'ensemble des candidats. Les charges et les recettes sont cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les évolutions par rapport à l'offre initiale sont lisibles, tandis que le plafonnement du fonds diagnostic permanent apparaît cohérent avec le CEP (4,5 % pour un résultat moyen de 0,02 %).

Veolia (note finale : B) :

- Les hypothèses d'assiette sont cohérentes et ambitieuses, avec une évolution des abonnés assez marquée sur la durée du contrat et une baisse des consommations se traduisant par une légère diminution des volumes. Les parts fixes coefficientées ont été imposées et sont uniformes pour l'ensemble des candidats. Les charges et les recettes sont pour la plupart cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les évolutions par rapport à l'offre initiale sont peu lisibles, et le plafonnement du fonds sobriété apparaît cohérent avec le CEP (5 % pour un résultat moyen de 1,6 %).

Saur (note finale : B+) :

- Les hypothèses d'assiette sont cohérentes et ambitieuses, avec une évolution des abonnés assez marquée sur la durée du contrat et une baisse des consommations se traduisant par une diminution des volumes. Les parts fixes coefficientées ont été imposées et sont uniformes pour l'ensemble des candidats. Les charges et les recettes sont pour la plupart cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les évolutions par rapport à l'offre initiale sont très lisibles, et le plafonnement du fonds sobriété apparaît cohérent avec le CEP (5 % pour un résultat moyen de 2,4 %).

PRESENTATION DES OFFRES FINALES
2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

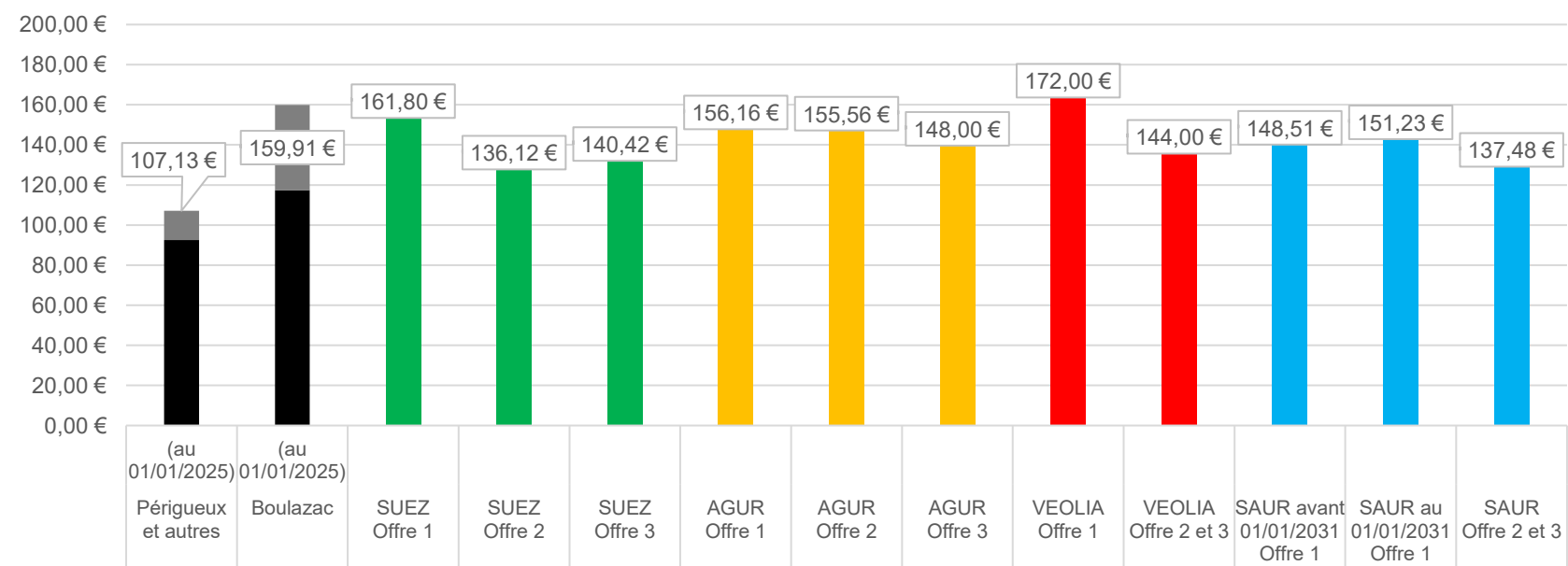
« Coût du service pour l'usager et pour la Collectivité – Les tarifs : Tarifs général (hors Trélissac collecte jusqu'en 2031) »

Le poids de part fixe des 4 candidats est inférieur à 30%. Veolia n'a pas fait varier ses tarifs en fonction des DN et a intégré une part variable différente pour les industriels SOBEVAL et Delmont. Ces tarifs correspondent au tarif général corrigé du coefficient de pollution. Il est important de soulever que normalement, ce sont les volumes qui doivent être corrigés du coefficient de pollution.

Au total, la facture 120 m3 d'un abonné domestique est la plus faible pour Suez et la plus importante Agur avec 8,4€ d'écart entre les deux candidats.

	Périgueux et autres (au 01/01/2025)	Boulazac (au 01/01/2025)	SUEZ Offre 1	SUEZ Offre 2	SUEZ Offre 3	AGUR Offre 1	AGUR Offre 2	AGUR Offre 3	VEOLIA Offre 1	VEOLIA Offre 2 et 3	SAUR avant 01/01/2031 Offre 1	SAUR au 01/01/2031 Offre 1	SAUR Offre 2 et 3
Part fixe - DN 15	13,23 €		55,00 €	49,00 €	41,90 €	55,00 €	46,00 €	43,60 €	49,00 €	42,00 €	20,00 €	20,00 €	30,00 €
Part fixe - DN 100	13,23 €		1 925,00 €	1 925,00 €	1 925,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	49,00 €	42,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Part variable	0,6603 €	0,9780 €	0,8900 €	0,7260 €	0,8210 €	0,8430 €	0,9130 €	0,8700 €	1,0250 €	0,8500 €	1,0709 €	1,0936 €	0,8957 €

Tarif général (hors Trélissac collecte jusqu'en 2031) - Usager domestique - 120 m3



L'intégration des coûts portés par la CAGP pour la gestion des boues (320 k€ pour Périgueux Saltgourde et 115 k€ pour Boulazac) et le bail emphytéotique de la STEP de Boulazac Landry (80 k€ pour Boulazac) augmente le prix de l'assainissement de 0,12 €/m3 pour Périgueux Saltgourde et 0,35 €/m3 pour Boulazac. Cela porte la 120 m3 pour Périgueux à 107,13€ (à la place de 92,47€) et pour Boulazac à 159,91€ (à la place de 117,36€).

Les tarifs proposés sont supérieurs à ceux pratiqués au 01/01/2025 sur Périgueux : +33,29 € pour Suez, +40,87 € pour Agur, + 36,87 € pour Veolia, +30,35 € pour SAUR.

Les tarifs proposés sont inférieurs à ceux pratiqués au 01/01/2025 sur Boulazac : -19,49 € pour Suez, -11,91 € pour Agur, -15,91 € pour Veolia, -22,43 € pour SAUR.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

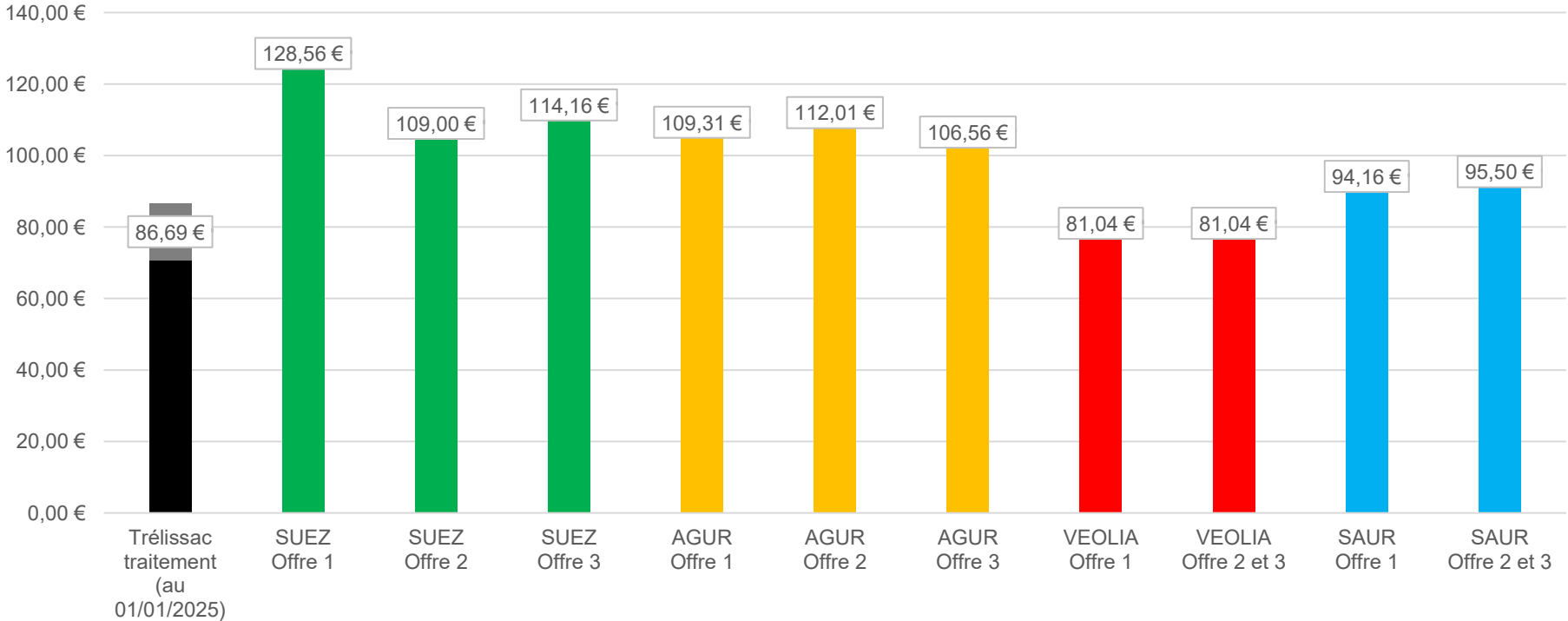
2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

« Coût du service pour l'utilisateur et pour la Collectivité – Les tarifs : Tarifs Trélissac traitement jusqu'en 2031 »

Au total, la facture 120 m3 d'un abonné domestique est la plus faible pour Veolia et la plus importante Agur avec 25,5€ d'écart entre les deux candidats.

	Trélissac traitement (au 01/01/2025)	SUEZ Offre 1	SUEZ Offre 2	SUEZ Offre 3	AGUR Offre 1	AGUR Offre 2	AGUR Offre 3	VEOLIA Offre 1	VEOLIA Offre 2 et 3	SAUR Offre 1	SAUR Offre 2 et 3
Part fixe - DN 15	13,23 €	55,00 €	49,00 €	34,00 €	38,50 €	33,12 €	31,39 €	22,00 €	22,00 €	20,00 €	30,00 €
Part fixe - DN 100	13,23 €	1 925,00 €	1 925,00 €	1 925,00 €	1 540,00 €	1 584,00 €	1 584,00 €	22,00 €	22,00 €	180,00 €	180,00 €
Part variable	0,4788 €	0,6130 €	0,5000 €	0,6680 €	0,5901 €	0,6574 €	0,6264 €	0,4920 €	0,4920 €	0,6180 €	0,5458 €

Tarifs Trélissac Traitement jusqu'en 2031 - Usager domestique - 120 m3



L'intégration des coûts portés par la CAGP pour la gestion des boues (40 k€ pour Trélissac) augmente le prix de l'assainissement de 0,13 €/m3.

Les tarifs proposés sont pour la plupart supérieurs à ceux pratiqués pour Trélissac traitement au 01/01/2025 (avec réintégration des charges des boues) : +27,47 € pour Suez, +19,87 € pour Agur, - 5,65 € pour Veolia et +8,81 € pour SAUR.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

« Coût du service pour l'utilisateur et pour la Collectivité – Éléments tarifaires du BPU »

- Les coûts unitaires présentés pour la réalisation de branchements neufs sont :
- Pour 5 ml : relativement proches entre Suez, Veolia et SAUR et élevés pour Agur ;
 - Pour 25 ml : faibles pour SAUR et élevés pour Agur.

SAUR est le plus intéressant sur les travaux de branchements neufs.

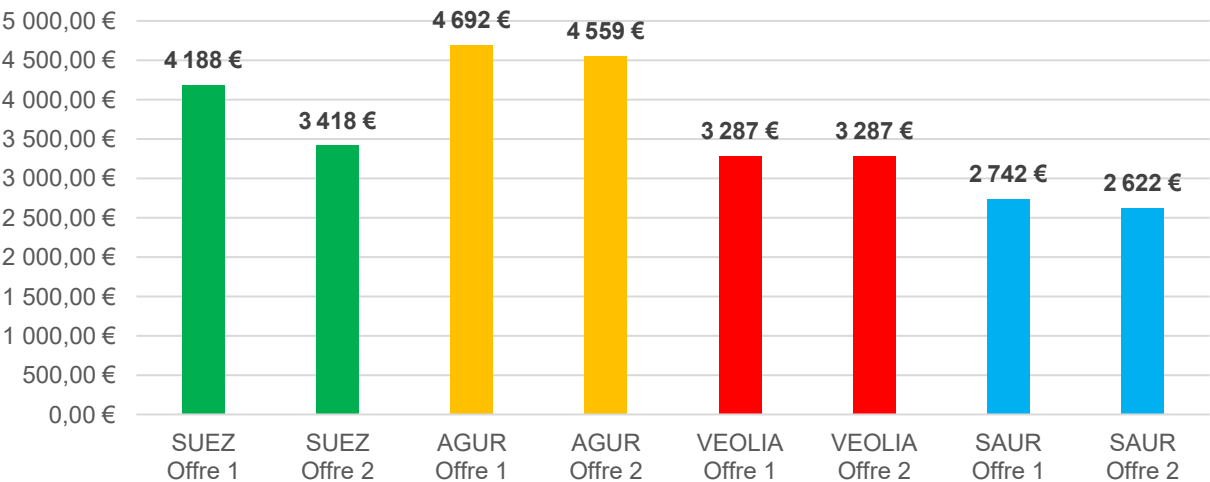
Suez a le bordereau des prix travaux le plus intéressant au regard des tarifs proposés.

Suez a présenté un bordereau complémentaire avec les prestations clientèles associées au règlement de service et des prix complémentaires (intervention curative pour désobstruction en urgence hors du périmètre du contrat et sur la CAGP et heures supplémentaires assortis d'un coefficient de majoration pour interventions en astreinte). Les frais d'accès au service ont été supprimés dans la dernière offre du candidat suite à la demande de la Collectivité.

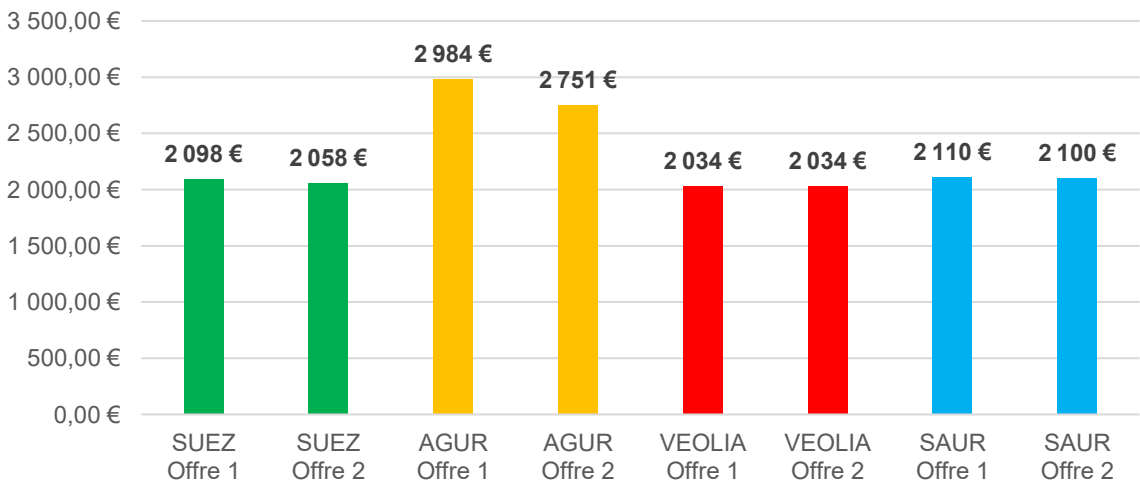
Agur a également présenté des prix complémentaires pour les branchements borgnes (1 325 €), le contrôle de conformité du raccordement + géoréférencement classe A des branchements neufs (249 €) et un devis pour le traitement des NC en partie privative.

Veolia a supprimé le bordereau complémentaire pour la réglementation NIS2 dans son offre 2.

Devis 25 ml



Devis 5 ml



PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

« Coût du service pour l’usager et pour la Collectivité – Eléments tarifaires du BPU »

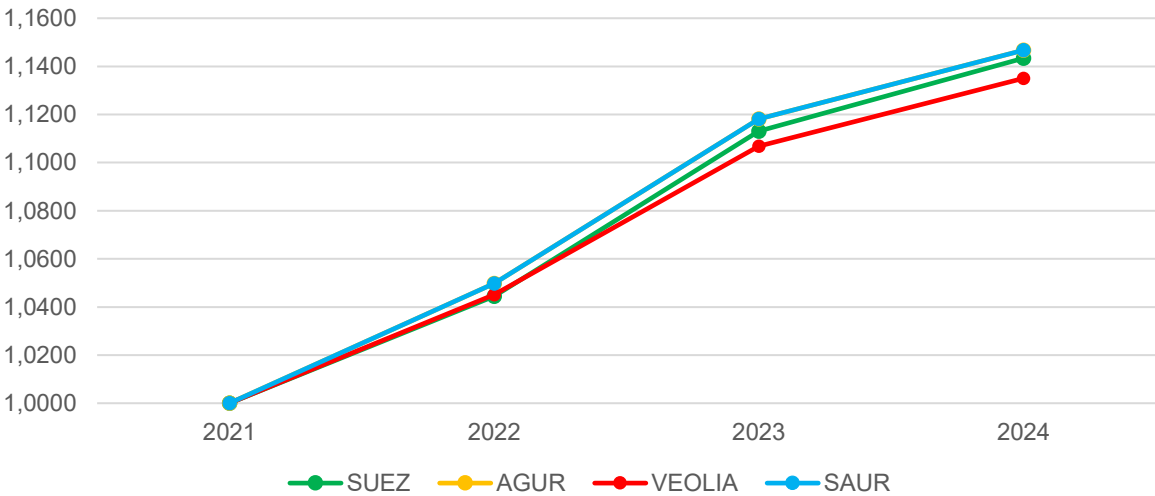
Les 4 candidats proposent des formules d’actualisation différentes mais basées sur les 4 mêmes indices.

		ICHT-E	Energie	FSD2	TP10f
SUEZ	0,15	0,46	0,09	0,17	0,13
AGUR	0,15	0,40	0,09	0,19	0,17
VEOLIA	0,15	0,46	0,08	0,19	0,12
SAUR	0,15	0,40	0,09	0,19	0,17

Les 4 formules d’actualisation ont été reconstituées sur les 5 dernières années :

- SUEZ : +4,6%/an
- AGUR : +4,7%/an
- VEOLIA : +4,3%/an
- SAUR : +4,7%/an

Evolution rétrospective des formules d'actualisation proposée



« Coûts du service pour l'utilisateur et pour la Collectivité (1/2) »

Suez (note finale : B+) :

- **Offre initiale** : Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur dit général présente une hausse importante (+55 € pour Périgueux et +2 € pour Boulazac – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur Trélissac traitement jusqu'en 2031 présente une hausse très importante (+42 € pour Trélissac traitement – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le devis type pour les branchements neufs de 5 ml est très intéressant. Le devis type pour les branchements neufs de 25 ml est élevé. Le bordereau des prix des travaux peut être optimisé.
- **Offre finale** : Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur dit général présente une hausse moindre (+33 € pour Périgueux et -19 € pour Boulazac – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur Trélissac traitement jusqu'en 2031 présente une hausse importante (+27 € pour Trélissac traitement – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Les devis types pour les branchements neufs ont été optimisés : il reste très intéressant pour les branchements neufs de 5 ml et devient intéressant pour les branchements neufs de 25 ml. Le bordereau des prix des travaux a été largement optimisé et est intéressant au regard des tarifs proposés.

Agur (note finale : C+) :

- **Offre initiale** : Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur général présente une hausse modérée (+49 € pour Périgueux et -4 € pour Boulazac – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur Trélissac traitement jusqu'en 2031 présente une hausse modérée (+23 € pour Trélissac traitement – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Les devis type pour les branchements neufs de 5 ml et 25 ml sont élevés. Le bordereau des prix des travaux peut être optimisé.
- **Offre finale** : Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur général présente une hausse modérée (+41 € pour Périgueux et -12 € pour Boulazac – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur Trélissac traitement jusqu'en 2031 présente une hausse modérée (+20 € pour Trélissac traitement – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Les devis types pour les branchements neufs ont été optimisés : il reste élevé pour les branchements neufs de 5 ml et de 25 ml. Le bordereau des prix des travaux a été largement optimisé et est assez intéressant au regard des tarifs proposés.

« Coûts du service pour l'utilisateur et pour la Collectivité (2/2) »

Veolia (note finale : B) :

- **Offre initiale** : Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur général présente une hausse très importante (+65 € pour Périgueux et +12 € pour Boulazac – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur Trélissac traitement jusqu'en 2031 présente une légère baisse (-6 € pour Trélissac traitement – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le devis type pour les branchements neufs de 5 ml est très intéressant. Le devis type pour les branchements neufs de 25 ml est intéressant. Le bordereau des prix des travaux peut être optimisé.
- **Offre finale** : Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur général présente une hausse très modérée (+37 € pour Périgueux et -16 € pour Boulazac – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur Trélissac traitement jusqu'en 2031 présente une légère baisse (-6 € pour Trélissac traitement – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Les devis types pour les branchements neufs n'ont pas été optimisés. Le bordereau des prix des travaux a été largement optimisé et est assez intéressant au regard des tarifs proposés.

SAUR (note finale : A) :

- **Offre initiale** : Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur général présente une hausse moindre (+41 € pour Périgueux et -11 € pour Boulazac – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur Trélissac traitement jusqu'en 2031 présente une hausse moindre (+7 € pour Trélissac traitement – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Les devis type pour les branchements neufs de 5 ml et 25 ml sont très intéressants. Le bordereau des prix des travaux peut être optimisé.
- **Offre finale** : Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur général présente une hausse moindre (+30 € pour Périgueux et -22 € pour Boulazac – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le tarif proposé pour un usager consommant 120 m³ sur le secteur Trélissac traitement jusqu'en 2031 présente une hausse moindre (+9 € pour Trélissac traitement – y compris réintégration des coûts portés par la CAGP). Le devis types pour le branchement neuf de 25 ml a été optimisé : il reste très intéressant. Le bordereau des prix des travaux a été largement optimisé et est assez intéressant au regard des tarifs proposés.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES
2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

« Montant des renouvellements, du fonds de travaux et des investissements portés par le Concessionnaire – Dotation au compte »

- Les dotations des 4 candidats sont relativement disparates. Agur a la dotation pour le renouvellement la plus importante (509 k€/an), suivi de SAUR (440 k€/an) puis de Veolia (379 k€/an) et Suez (376 k€/an).
- AGUR a la dotation pour le renouvellement programmé des équipements électromécaniques la plus importante : 4 552 k€ pour 2 071 opérations soit un coût moyen de l'opération de 2 198 €.
- La dotation pour le renouvellement programmé des équipements électromécaniques de SAUR s'élève à 3 307 k€ pour 1 409 opérations programmées soit un coût moyen de l'opération de 2 347 €.
- La dotation pour le renouvellement programmé des équipements électromécaniques de Veolia s'élève à 2 182 k€ pour 1 000 opérations programmées soit un coût moyen de l'opération de 2 182 €.
- SUEZ a la dotation pour le renouvellement programmé des équipements électromécaniques la plus faible : 2 691 k€ pour 1 095 opérations soit un coût moyen de 2 444 €.
- Pour Suez, le renouvellement d'un branchement borgne s'élève à 516 €/branchement borgne. Suez a intégré le renouvellement des filets de rétention des macrodéchets en RP « accessoires réseau » et de branchements en RNP « branchements » et le renouvellement de regards / avaloirs en RP « accessoires réseau ».
- Pour Agur, le renouvellement d'un branchement borgne s'élève à 1 350 €/branchement borgne. Il n'y a pas d'opérations de renouvellement de branchements prévus en complément. Agur a intégré le renouvellement de regards et avaloirs en RNP « Accessoires réseau ».
- Pour Veolia, le renouvellement d'un branchement borgne s'élève à 1 352 €/branchement borgne en intervention urgente et 1 051 €/branchement borgne hors urgence. Veolia a intégré le renouvellement de branchements et la mise à la côte de tampons en RP.
- Pour SAUR, le renouvellement d'un branchement borgne s'élève à 1 383 €/branchement borgne. SAUR a intégré le renouvellement de branchements et la mise à la côte de tampons en RP.

		SUEZ	SUEZ	SUEZ	AGUR	AGUR	AGUR	VEOLIA	VEOLIA	SAUR	SAUR
		Offre 1	Offre 2	Offre 3	Offre 1	Offre 2	Offre 3	Offre 1	Offre 2	Offre 1	Offre 2
		k€/an	k€/an	k€/an	k€/an	k€/an	k€/an	k€/an	k€/an	k€/an	k€/an
Renouvellement programmé	Electromécanique	235 499 €	235 499 €	234 038 €	395 514 €	390 358 €	395 845 €	191 980 €	189 755 €	289 901 €	287 522 €
	Branchements	17 942 €	7 625 €	7 625 €	46 957 €	19 957 €	19 957 €	7 974 €	42 117 €		34 390 €
	Acessoire réseau	7 856 €	7 856 €	7 856 €				11 943 €	35 828 €		11 583 €
Renouvellement non programmé	Electromécanique	95 071 €	95 071 €	94 875 €	55 049 €	55 399 €	55 299 €	84 942 €	84 377 €	78 462 €	78 372 €
	Branchements	20 971 €	31 288 €	31 288 €		27 000 €	27 000 €		27 040 €		27 660 €
	Acessoire réseau				10 969 €	10 969 €	10 969 €				
Total du compte de renouvellement		377 340 €	377 340 €	375 682 €	508 489 €	503 682 €	509 070 €	296 839 €	379 117 €	368 362 €	439 527 €

PRESENTATION DES OFFRES FINALES
2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

« Montant des renouvellements, du fonds de travaux et des investissements portés par le Concessionnaire – Travaux concessifs »

SUEZ : 20 opérations d'investissement pour un capital investi de 1 040 k€. Les frais financiers s'élèvent à 4,43%. La majorité des opérations (17/21) sera mise en place sous 1 an.
AGUR : 10 opérations d'investissement pour un capital investi de 433 k€. Les frais financiers s'élèvent à 2,5%. La quasi-totalité des investissements (8/9) sera mise en place sous 1 an.
VEOLIA : 3 opérations d'investissement pour un montant total de 279 k€ hors tuilage (4 investissements et 302 k€ avec tuilage). Les frais financiers s'élèvent à 5,1%. Aucun investissement ne sera mis en place sous 1 an.
SAUR : 21 opérations d'investissement pour un montant total de 844 k€. Pas de données sur le taux considéré. La majorité des investissements (21/23) seront mis en place sous 1 an. Certains investissements correspondent à des prestations intellectuelles (il ne s'agit pas d'un investissement) ; le candidat a supprimé les frais financiers pour ces postes là.

Table with 4 columns: Description SUEZ, Délai, Montant HT, Taux. Rows include items like Caméra C70 Nozzle, sondes mesure encrassement, surveillance continue, etc.

Table with 4 columns: Description AGUR, Délai, Montant, Taux. Rows include items like Débitmètre EU mobile, sondes niveaux vannes, équipements DO, etc.

Table with 4 columns: Description SAUR, Délai, Montant (€), Frais financier (€). Rows include items like Spectrophotometres, Mise en place eau industrielle, installation débitmètre, etc.

Table with 4 columns: Description VEOLIA, Délai, Montant, Taux. Rows include items like Tuilage & Initialisation du contrat, Diagnostic permanent, Travaux de mise en conformité, etc.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.4 VALEUR FINANCIERE DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC



« Montant des renouvellements, du fonds de travaux et des investissements portés par le Concessionnaire – Travaux sécurisation »

SUEZ : 3 opérations de sécurisation pour un montant total de 8 k€. Pas de frais financiers appliqués à ces travaux. La totalité des travaux sera réalisé sous 1 an.

AGUR : 8 opérations de sécurisation pour un montant total de 80 k€. Pas de frais financiers appliqués à ces travaux. La totalité des travaux sera réalisée sous 6 mois.

VEOLIA : 10 opérations de sécurisation pour un montant total de 25 k€. Pas de frais financiers appliqués à ces travaux. La totalité des opérations sous 1 an.

SAUR : 1 opération de sécurisation pour un montant total de 0 k€. Pas de frais financiers appliqués à ces travaux. La totalité des travaux sera réalisée sous 6 mois.

Description SUEZ	Délai réalisation	Montant HT
Grilles anti-chute - PR Maurilloux	01/06/2027	2 765 €
Grilles anti-chute - PR Chercuzac	01/06/2027	2 765 €
Grilles anti-chute - PR Feuilleraie	01/06/2027	2 765 €

Description VEOLIA	Délai réalisation	Montant HT
Création d'un bac de récupération des égouttures	01/07/2027	5 685 €
Mise en place d'un système de brosse de nettoyage	01/07/2027	3 138 €
Équipement du portillon d'une gâche de sécurité	01/07/2027	1 364 €
Installation d'un détecteur d'obstacles	01/07/2027	1 819 €
Remise en fonctionnement de la douche	01/07/2027	1 308 €
Installation de barreaux anti-chute	01/07/2027	1 592 €
Installation de barreaux anti-chute	01/07/2027	1 592 €
Installation de barreaux anti-chute	01/07/2027	1 592 €
Mise en place d'une clôture de sécurité	01/07/2027	3 525 €
Installation d'un broyeur pour réduire les volumes, évacuation dans un bac adapté, et utilisation d'un transpalette électrique	01/07/2027	3 197 €
Création d'un bac de récupération des égouttures	01/07/2027	5 685 €

Description SAUR	Délai réalisation	Montant HT
Réalisation d'un inventaire et d'un diagnostic de conformité des installations permettant de déterminer un programme de mise en conformité des sites	31/12/2026	0 € HT

Description AGUR	Délai réalisation	Montant HT
5 Pièges à rat	31/12/2026	15 000 €
2 Alarmes incendie armoire électrique Trélissac et Saltgourde	31/12/2026	1 200 €
1 Sonde de niveau PR Préfecture pour risque inondation	31/12/2026	1 080 €
3 Inverseurs de source (Lesparat, Coutras, Agora)	31/12/2026	8 100 €
1 ventilateur local surpresseur STEU Saltgourde	31/12/2026	6 000 €
2 commutateurs inverseur pompe PR	31/12/2026	4 800 €
1 Groupe électrogène mobile 110 kVA PR Lesparat ou Coutras	31/12/2026	36 000 €
Sécurisation accès ouvrages de traitement des eaux usées	31/12/2026	7 200 €

« Montant des renouvellements, du fonds de travaux et des investissements portés par le Concessionnaire »

SUEZ (note finale : C+) :

- **Offre initiale** : Le compte de renouvellement s'élève à 4 339 k€, dont 62 % en opérations programmées électromécaniques. Les investissements atteignent 1 341 k€, auxquels s'ajoutent 8 k€ dédiés à la sécurisation. Le montant consacré au fonds diagnostic permanent est de 58 k€. Cela représente un total de 5 746 k€ investis dans le patrimoine.
- **Offre finale** : Le compte de renouvellement s'élève à 4 320 k€, dont 62 % en opérations programmées électromécaniques. Les investissements atteignent 1 040 k€, auxquels s'ajoutent 8 k€ dédiés à la sécurisation. Le montant consacré au fonds diagnostic permanent est de 58 k€. Cela représente un total de 5 427 k€ investis dans le patrimoine.

AGUR (note finale : A) :

- **Offre initiale** : Le compte de renouvellement s'élève à 5 848 k€, dont 78 % en opérations programmées électromécaniques. Les investissements atteignent 427 k€, auxquels s'ajoutent 73 k€ dédiés à la sécurisation. Le montant consacré au fonds diagnostic permanent est de 2 741 k€. Cela représente un total de 9 089 k€ investis dans le patrimoine.
- **Offre finale** : Le compte de renouvellement s'élève à 5 854 k€, dont 78 % en opérations programmées électromécaniques. Les investissements atteignent 433 k€, auxquels s'ajoutent 79 k€ dédiés à la sécurisation. Le montant consacré au fonds diagnostic permanent est de 2 652 k€. Cela représente un total de 9 019 k€ investis dans le patrimoine.

Veolia (note finale : B) :

- **Offre initiale** : Le compte de renouvellement s'élève à 3 414 k€, dont 65 % en opérations programmées électromécaniques. Les investissements atteignent 540 k€ sans le tuilage, auxquels s'ajoutent 25 k€ dédiés à la sécurisation. Le montant consacré au fonds diagnostic permanent est de 1 815 k€. Cela représente un total de 5 794 k€ investis dans le patrimoine.
- **Offre finale** : Le compte de renouvellement s'élève à 4 360 k€, dont 50 % en opérations programmées électromécaniques. Les investissements atteignent 278 k€ sans le tuilage, auxquels s'ajoutent 25 k€ dédiés à la sécurisation. Le montant consacré au fonds diagnostic permanent est de 1 815 k€. Cela représente un total de 6 478 k€ investis dans le patrimoine.

SAUR (note finale : B/B+) :

- **Offre initiale** : Le compte de renouvellement s'élève à 4 236 k€, dont 79 % en opérations programmées électromécaniques. Les investissements atteignent 1 048 k€, auxquels s'ajoutent 15 k€ dédiés à la sécurisation. Le montant consacré au fonds diagnostic permanent est de 288 k€. Cela représente un total de 5 587 k€ investis dans le patrimoine.
- **Offre finale** : Le compte de renouvellement s'élève à 5 055 k€, dont 65 % en opérations programmées électromécaniques. Les investissements atteignent 844 k€, auxquels s'ajoutent 0 k€ dédiés à la sécurisation. Le montant consacré au fonds diagnostic permanent est de 1 150 k€. Cela représente un total de 7 048 k€ investis dans le patrimoine.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

2.5 SYNTHÈSE ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR FINANCIÈRE DES OFFRES

Classement sur le critère « valeur financière de l’offre » :

- SAUR** présente des hypothèses d’assiettes cohérentes. Les charges et les recettes sont pour la plupart cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les tarifs proposés pour les usagers sont les plus avantageux. Les montants investis dans le patrimoine de la Collectivité sont importants, en particulier pour le renouvellement.
- SUEZ** présente des hypothèses d’assiettes cohérentes. Les charges et les recettes sont cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les tarifs proposés pour les usagers sont avantageux. Les montants investis dans le patrimoine de la Collectivité sont moindres, en particulier pour le fonds diagnostic permanent.
- AGUR** présente des hypothèses d’assiettes cohérentes. Les charges et les recettes sont relativement cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les tarifs proposés pour les usagers sont relativement avantageux. Les montants investis dans le patrimoine de la Collectivité sont très importants, en particulier pour le renouvellement et le fonds diagnostic permanent.
- VEOLIA** présente des hypothèses d’assiettes cohérentes. Les charges et les recettes sont pour la plupart cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les tarifs proposés pour les usagers sont avantageux. Les montants investis dans le patrimoine de la Collectivité sont assez importants, en particulier pour le fonds diagnostic permanent.

Thèmes	SUEZ	AGUR	VEOLIA	SAUR
Cohérence / Adéquation du compte d’exploitation prévisionnel avec le niveau des prestations proposées dans le mémoire technique	A	B+	B	B+
Coût du service pour l’usager et pour la Collectivité	B+	C+	B	A
Montant des renouvellements, du fonds de travaux et des investissements portés par le Concessionnaire	C+	A	B	B/B+
Appréciation globale	B+	B/B+	B	B+

III-SUGGESTIONS D'AMÉNAGEMENTS RÉDACTIONNELS

SUGGESTIONS D'AMÉNAGEMENTS REDACTIONNELS

2.1 SUEZ

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

Suez ne propose pas de modification d'article.

Agur propose une modification d'article pour ajouter un indice : l'indice de durabilité.

Thèmes	Demandes du candidat	Remarques
Ajout indice durabilité	Dans un objectif de transition écologique et d'amélioration continue de la performance environnementale, sociale et économique des services concédés, le Concessionnaire met en place, dans un délai de 1 an et demi à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, un indice de durabilité permettant d'apprécier, de suivre et de piloter l'évolution durable de l'ensemble de son activité sur le périmètre de la concession. L'indice de durabilité pour la concession d'eau potable a été conçu pour mesurer dans quelle mesure nous pouvons assurer un service pérenne, fiable, équitable et de qualité dans le temps. Voici une structure possible de l'Indice de Durabilité qui soit compréhensible, mesurable, vérifiable et reproductible. Nous détaillons ci-dessous la composition des indicateurs qui permettent de définir l'indice de durabilité pour la concession et est joint à celle-ci un tableur qui permet chaque année de compléter les indicateurs de l'exercice passé et calculer l'indice de durabilité correspondant. Chaque indicateur retenu correspond à un marqueur important du fonctionnement de la concession. Une pondération est proposée pour chacun d'entre eux et permet finalement de constituer un indice de durabilité de valeur 100 au début du contrat. En fonction de l'évolution de la valeur des indicateurs chaque année, l'indice va évoluer sachant qu'une valeur cible est donnée pour la dernière année du contrat.	Proposition AMO : Acceptée

SUGGESTIONS D'AMÉNAGEMENTS REDACTIONNELS

2.3 VEOLIA

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

Veolia a proposé 25 modifications d'articles, sans impact financier. 8 propositions ont été refusées totalement, 17 ont été acceptées. Les demandes acceptées sont celles citées ci-après :

Thèmes	Demandes du candidat	Remarques
Article 5.1 : Obligations du Concessionnaire	Le Concessionnaire veille également à ce que toute autre personne à laquelle il confie pour partie l'exécution du service public s'assure du respect de ces obligations. Il est à ce titre tenu de communiquer à l'Autorité concédante chacun des contrats de sous-concession ou de prestation (hors accords cadres ou contrats Groupe) ayant pour effet de faire participer le sous-concessionnaire ou le prestataire à l'exécution de la mission de service public qui lui est confiée aux termes du présent contrat.	Proposition AMO : Acceptée
Article 31.2 : Remise des biens en cours de contrat	La remise des installations programmées et réalisées postérieurement à la date de prise d'effet du présent contrat, s'opère dans les conditions suivantes : - Pour tous les travaux de premier établissement sont exécutés par l'Autorité concédante à ses frais et avec l'entrepreneur de son choix, selon les principes définis dans le présent contrat..	Proposition AMO : Acceptée
Article 35.2 : Modélisation réseau	Le Concessionnaire présente à l'Autorité Concédante les diverses attestations d'assurance lors de la conclusion du présent contrat ; elles sont ensuite tenues à la disposition de l'Autorité Concédante. Le Concessionnaire adressera annuellement à l'Autorité Concédante les attestations d'assurance faisant apparaître les mentions suivantes : - [...] des franchises et - les montants des franchises et des plafonds des garanties ;	Proposition AMO : Acceptée
Article 36.2	Conformément aux articles L. 3134-1 et suivants du Code de la Commande Publique, le Concessionnaire peut confier à des tiers une partie des missions faisant l'objet du présent contrat. Le Concessionnaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du contrat de concession. Les contrats conclus par le Concessionnaire avec des tiers ne peuvent, en aucun cas, excéder la durée du présent contrat. Tous les contrats passés par le Concessionnaire avec des tiers doivent comporter, chaque fois que possible , une clause réservant à l'Autorité Concédante ou à toute autre personne désignée par elle, la faculté de se substituer au Concessionnaire dans le cas où il serait mis fin au contrat, pour quelque cause que ce soit.	Proposition AMO : Acceptée
Article 39.1 : Demande d'abonnement	Les contrats pour le raccordement au réseau de distribution d'eau potable seront établis sous la forme d'un contrat d'abonnement signé par l'abonné et conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.	Proposition AMO : Acceptée sous réserve d'un impact sur le prix de l'eau

SUGGESTIONS D'AMÉNAGEMENTS REDACTIONNELS

2.3 VEOLIA

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

Thèmes	Demandes du candidat	Remarques
Article 47.2	Pour le service d'assainissement collectif et à l'expiration du contrat, à son terme normal ou de manière anticipée et ce quel qu'en soit le motif , le solde du compte s'il est positif sera restitué en totalité à l'Autorité Concedante. S'il est négatif, ce solde restera à la charge du Concessionnaire. En cas de rupture anticipée du contrat, quel qu'en soit le motif, le solde du compte s'il est positif sera restitué en totalité à l'Autorité Concedante. S'il est négatif, ce solde sera remboursé par la Collectivité au Concessionnaire pour remboursement du non amortissement des biens qu'il a financés au travers de ce compte.	Proposition AMO : Acceptée
Article 48.1	Le Concessionnaire assiste l'entreprise en charge de réaliser les travaux dans la mise en service des ouvrages est assurée par le Concessionnaire à ses frais. Les ouvrages réalisés sont incorporés au périmètre d'exploitation dans les conditions définies à l'Article 49.	Proposition AMO : Acceptée
Article 49.2	Lorsque des essais sont nécessaires avant la mise en service, ils sont réalisés sous la responsabilité du maître d'ouvrage des installations neuves et des constructeurs en présence de représentants qualifiés du Concessionnaire. Celui-ci procède à assister l'entreprise en charge de réaliser les travaux dans la mise en service après accord de l'Autorité Concedante. [...] Financement Les dépenses supportées par le Concessionnaire pour réaliser assister l'entreprise en charge de réaliser les travaux dans la mise en service des installations neuves font partie des charges de gestion du service concédé assumées par le Concessionnaire dans le cadre des rémunérations prévues par le Chapitre 5 du présent contrat. [...] Effet [...] A partir de l'incorporation des installations neuves au service concédé, qui ouvre droit à une révision du contrat conformément aux dispositions de l'article 59, le Concessionnaire doit assurer leur exploitation dans les conditions prévues par le présent contrat.	Proposition AMO : Acceptée
Article 53.2	Le tarif de base hors taxes et redevances est défini, à la date d'entrée en vigueur du présent contrat, par les prix de base P0 suivants, en valeur au 1er janvier-juillet 2026	Proposition AMO : Acceptée
Articles 53.3 et 57.2	Dans le cas où l'un des paramètres définis cesserait d'être publié, les parties se mettraient d'accord pour lui substituer un ou des paramètres équivalents qui feraient l'objet d'un échange de lettres avec accusé de réception.	Proposition AMO : Acceptée
Article 56 : Reversement de la part Collectivité	Le Concessionnaire sera tenu de percevoir auprès des abonnés pour le compte de l'Autorité Concedante une redevance dénommée « part Collectivité ». La part Collectivité comporte une contre valeur au titre de la redevance de performance répercutée sur chaque usager du service sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu. A cette contre valeur s'ajoutent la TVA selon la réglementation en vigueur ainsi que toutes taxes et redevances qui seraient instituées et dont la collectivité serait assujettie et ou redevable. A cet effet, la Collectivité donne mandat exprès et spécial, en application de l'article L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales, au Délégué de procéder, en son nom et pour son compte, sur toute la durée du présent contrat, au recouvrement et à l'encaissement des produits relatifs à la part Collectivité et au reversement à la Collectivité des sommes encaissées, définie ci-après. [...]	Proposition AMO : Acceptée pour la redevance performance

SUGGESTIONS D'AMÉNAGEMENTS REDACTIONNELS

2.3 VEOLIA

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

Thèmes	Demandes du candidat	Remarques
Article 58.3 : Sommes prélevées pour le compte d'organismes publics	La redevance performance eau potable donne lieu au calcul d'une contre-valeur basée sur le nombre de m3 d'eau vendu l'année précédente. La contre-valeur est arrondie au centime le plus proche. Elle est ajustée chaque année en tenant compte du moins perçu ou du trop-perçu de l'année précédente. L'Autorité Concédante délibère chaque année sur la valeur de la contre-valeur et notifiera au Concessionnaire la valeur à appliquer au plus tard 15 jours avant la facturation. Les modalités de reversement sont précisées à l'article 56.	Proposition AMO : Acceptée
Article 60 : Régime fiscal	Les stipulations financières du présent chapitre sont réputées tenir compte de l'ensemble de ces impôts et taxes en vigueur à la date de prise d'effet du présent contrat. Une copie du contrat est remise aux Services Fiscaux compétents par le Concessionnaire au plus tard un mois après sa conclusion.	Proposition AMO : Acceptée pour suppression dernière phrase
Article 62 : Critères de révision	10 - en cas de prolongation du temps nécessaire à la conclusion d'un nouvel appel d'offre et limité à 24 mois. [...]	Proposition AMO : Acceptée pour la 10
Article 72.3	- le Concessionnaire ne prend pas en charge les installations du service concédé à la date d'effet fixée à l'article 3 0 ; - le service de l'assainissement est totalement interrompu pendant une période prolongée et sans justification ; - le Concessionnaire cède le présent contrat à un tiers sans l'autorisation prévue par l'Article 36.1.	Proposition AMO : Acceptée pour la modification d'article
Article 76 : Résiliation pour motif d'intérêt général	- les frais liés à la rupture des contrats, et notamment les contrats de travail qui seraient rompus à la suite de la résiliation anticipée dans le cas où la poursuite de ces contrats ne pourrait être prévue par le nouveau gestionnaire, l'extinction des frais de structures sur 3 ans, l'indemnisation des investissements dont les frais financiers liés, l'indemnisation du renouvellement et fonds de sobriété réalisé en avance.	Proposition AMO : Acceptée
Article 77.2 : Biens de reprise	Sous réserve de la validation préalable par l'Autorité Concédante des acquisitions réalisées par le Concessionnaire, l'Autorité Concédante pourra exercer sur les biens utiles au service, hors biens propres du Concessionnaire , un droit de reprise qui lui en confèrera la propriété.	Proposition AMO : Acceptée

SUGGESTIONS D'AMÉNAGEMENTS REDACTIONNELS

2.4 SAUR

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

SAUR ne propose pas de modification d'article.

IV- CHOIX DE L'OFFRE ET MOTIFS DU CHOIX

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

4.1 APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES OFFRES

	SUEZ	AGUR	VEOLIA	SAUR
Critère technique	B+/B	A+/A	B	C+/C
Critère économique	B+	B+/B	B	B+
Appréciation globale	B+/B	A/B+	B	B/C+
Classement	2	1	3	4

Au regard de ce classement il apparaît que l'offre de la société **AQUITAINE DE GESTION URBAINE ET RURALE** est classée première. Elle est très ambitieuse et répond spécifiquement aux besoins de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et démontre une compréhension approfondie des enjeux liés à la réduction des eaux claires parasites sur le territoire.

- **Sur le plan technique**

L'offre est très satisfaisante. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec le déploiement d'un outil permettant un suivi continu du réseau et le pilotage dynamique des effluents avec abonnement auprès d'un spécialiste météo. Le fonds diagnostic permanent présente un programme de travaux visant à réduire les eaux claires parasites très ambitieux. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est très élevé (2071 opérations), dont 48 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau inspecté est important ; le linéaire de réseau curé est cohérent. Le nombre d'ETP alloué est important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est éprouvée avec de nombreux moyens mis en place à l'échelle du contrat (biens de retour). Les axes de personnalisation des rapports ont été développés.

- **Sur le plan financier**

L'offre est satisfaisante. Les hypothèses d'assiettes sont cohérentes. Les charges et les recettes sont pour la plupart cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les tarifs proposés pour les usagers sont relativement avantageux. Les montants investis dans le patrimoine de la Collectivité sont très importants, en particulier pour le renouvellement et le fonds diagnostic permanent.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

4.1 APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

L'offre de la société **SUEZ EAU France** est classée deuxième du classement.

- **Sur le plan technique** : L'offre est satisfaisante. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec le déploiement d'un outil permettant un suivi continu du réseau et le pilotage dynamique des effluents sans précisions apportées sur l'intégration de données météo d'un prévisionniste. Le fonds diagnostic permanent ne présente pas de programme de travaux visant à réduire les eaux claires parasites mais seulement des travaux de sous-sectorisation des bassins de collecte. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est assez élevé (1095 opérations), dont 23 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé et inspecté est très important. Le nombre d'ETP alloué est important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est éprouvée avec plusieurs moyens mis en place à l'échelle du territoire et quelques moyens mis en place à l'échelle du contrat. Les axes de personnalisation des rapports ont été développés.
- **Sur le plan financier** : L'offre est satisfaisante. Les hypothèses d'assiettes sont cohérentes. Les charges et les recettes sont cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les tarifs proposés pour les usagers sont avantageux. Les montants investis dans le patrimoine de la Collectivité sont moindres, en particulier pour le fonds diagnostic permanent.

L'offre de la société **VEOLIA EAU** est classée troisième du classement.

- **Sur le plan technique** : L'offre est satisfaisante. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec le déploiement d'un outil permettant un suivi continu du réseau. Le fonds diagnostic permanent présente un programme de travaux visant à réduire les eaux claires parasites ambitieux. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est assez élevé (1000 opérations), dont 15 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé est cohérent mais peu ambitieux. Le linéaire de réseau inspecté est très important. Le nombre d'ETP alloué est important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est éprouvée avec plusieurs moyens mis en place à l'échelle du territoire. Les axes de personnalisation des rapports ont été développés.
- **Sur le plan financier** : L'offre est satisfaisante. Les hypothèses d'assiettes sont cohérentes. Les charges et les recettes sont pour la plupart cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les tarifs proposés pour les usagers sont avantageux. Les montants investis dans le patrimoine de la Collectivité sont assez importants, en particulier pour le fonds diagnostic permanent.

L'offre de la société **SAUR** est classée quatrième du classement.

- **Sur le plan technique** : L'offre est acceptable. La mise en œuvre du diagnostic permanent est claire et méthodique avec un recours à la modélisation hydraulique. Le fonds diagnostic permanent présente un programme de travaux visant à réduire les eaux claires parasites ambitieux. Le nombre d'opérations de renouvellement électromécanique est élevé (1409 opérations), dont 25 présentant des montants significatifs (>10 k€). Le linéaire de réseau curé et inspecté est cohérent mais peu ambitieux. Le nombre d'ETP alloué est peu important, avec un volume d'agents dédiés au contrat cohérent. La procédure de gestion de crise est supposée éprouvée avec le recours à moyens mis en place à l'échelle du territoire. Les axes de personnalisation des rapports ont été développés.
- **Sur le plan financier** : L'offre est satisfaisante. Les hypothèses d'assiettes sont cohérentes. Les charges et les recettes sont pour la plupart cohérentes avec les hypothèses techniques et contractuelles retenues. Les tarifs proposés pour les usagers sont les plus avantageux. Les montants investis dans le patrimoine de la Collectivité sont importants, en particulier pour le renouvellement.

PRESENTATION DES OFFRES FINALES

4.2 PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260227-DD2026_007ANN-CC

Les offres présentées par les candidats sont des offres de bonne qualité.

Les candidats présentes toutes les garanties pour assurer à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux une bonne exploitation du service d'assainissement collectif.

Toutefois, compte tenu des avantages en matière de niveau de service rendu et notamment les niveaux d'investissements, de renouvellement et du fonds diagnostic permanent, ainsi que des engagements relatifs au déploiement d'un diagnostic permanent et d'un pilotage dynamique des effluents, incluant un abonnement auprès d'un spécialiste de la météorologie, des nombreux moyens mobilisés à l'échelle du contrat pour la gestion de crise et la gestion du fichier usagers, et de l'opération spécifique dédiée au renouvellement des diffuseurs d'air, pouvant inclure une vidange des bassins d'aération, l'offre d'**Agur** apparaît comme la plus avantageuse pour la Collectivité. Cette offre se distingue par son caractère ambitieux et par son adéquation précise aux besoins de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. Elle témoigne en outre d'une compréhension approfondie des enjeux liés à la réduction des eaux claires parasites sur le territoire.

Par conséquent Monsieur le Président propose que la concession de service public d'assainissement collectif soit attribuée à la société **Agur** dont l'offre apparaît comme étant la mieux adaptée pour la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

V- ECONOMIE GENRALE DU CONTRAT

- La prise d’effet du contrat est fixée au 1^{er} juillet 2026 et l’échéance est fixée au 31 décembre 2037.
- Economie du contrat :
 - Recettes annuelles (moyenne sur la durée du contrat) : 5 506 K€
 - Charges annuelles (moyenne sur la durée du contrat) : 5 504 K€
 - Résultat avant impôt annuel (moyenne sur la durée du contrat) : 1 K€
 - Taux de marge prévisionnel (Résultat avant impôt / Recettes – vision cumulée sur la durée du contrat) : 0,02 %
- Assiette de facturation :
 - 31 047 abonnés en 2026 avec une évolution moyenne de +3,5 % au cours de la 1^{ère} année du contrat en lien avec le travail sur le fichier usager et une évolution moyenne de +0,9%/an pour les DN15.
 - 3 164 772 m³ assujettis par an en 2026 avec une évolution moyenne de +0,2 % par an

• Tarification :

Part fixe (€/an)	
DN 15 ou Non défini	43,60 €
DN 20	110,00 €
DN 25	275,00 €
DN 30-32	360,00 €
DN 40	600,00 €
DN 50	825,00 €
DN 60-65	1 100,00 €
DN 80	1 375,00 €
DN 100	2 200,00 €
DN 150	2 750,00 €
Part variable générale (€/m³)	0,8700 €/m3
Part variable Trémissac traitement (€/m³)	0,6264 €/m3

VI- ANNEXE

ANNEXES

- 1/ Le projet de contrat finalisé,
- 2/ Le rapport d'analyse des offres initiales.

Les pièces de la procédure consultables au siège du Syndicat :

- annexes du projet de contrat,
- avis d'appel public à concurrence,
- délibération et Rapport de principe sur le choix du mode de gestion,
- PV d'analyse des candidatures,
- PV d'analyse des offres.